

Associe'atout

PUBLICATION DE NATURE ET LOISIRS ASBL LOUIS PICALAUSA _ N°6 _ SEPTEMBRE 2025

**NOTRE ASBL
NOS STRUCTURES
NOTRE FONCTIONNEMENT**



Nature et loisirs
ASBL LOUIS PICALAUSA



Associe'atout

est une publication de
Nature et Loisirs ASBL Louis Picalausa
rue de Gembloux 2
1450 Chastre
Tél. 0472/83.36.68
info@nature-et-loisirs.be
www.nature-et-loisirs.be

Nature et loisirs

ASBL LOUIS PICALAUSA

Directeur et éditeur responsable :
Claude-Etienne Scoriels
rue de Gembloux 2
1450 Chastre

ÉDITORIAL

Ce sixième numéro donne la synthèse du projet associatif, permettant, nous l'espérons, de remplir sa mission de référence simple, claire et la plus complète possible des enjeux associatifs et de leur évolution.

Une page reprend les coordonnées de chaque centre afin de faciliter les contacts et la communication.

Mais passons vite au contenu... Bonne lecture !

Claude-Etienne Scoriels
Directeur

Nicolas Stercq
Président

SOMMAIRE

ÉDITORIAL	2
LES 8 PRINCIPES QUI NOUS GUIDENT	4
NOS OBJECTIFS	6
LES STRUCTURES ET LE FONCTIONNEMENT	8

Reconnue comme organisation de jeunesse par le Ministère de la Communauté française - Fédération Wallonie-Bruxelles, Nature et Loisirs vise au développement de la personne au sein de groupes organisés de jeunes où sont développées la prise de responsabilité et d'autonomie, la coopération, la solidarité et l'action commune en tenant compte de l'environnement.

Ont collaboré à ce numéro :

Agathe Decleire, Aline Bouvart, Claude-Etienne Scoriels, Julie Duhoux, Nicolas Stercq, Pierre Kayenbergh et Aline Scoriels.

Illustrations et mise en page : Vincent Verscheure

Photos : Nature et Loisirs ASBL

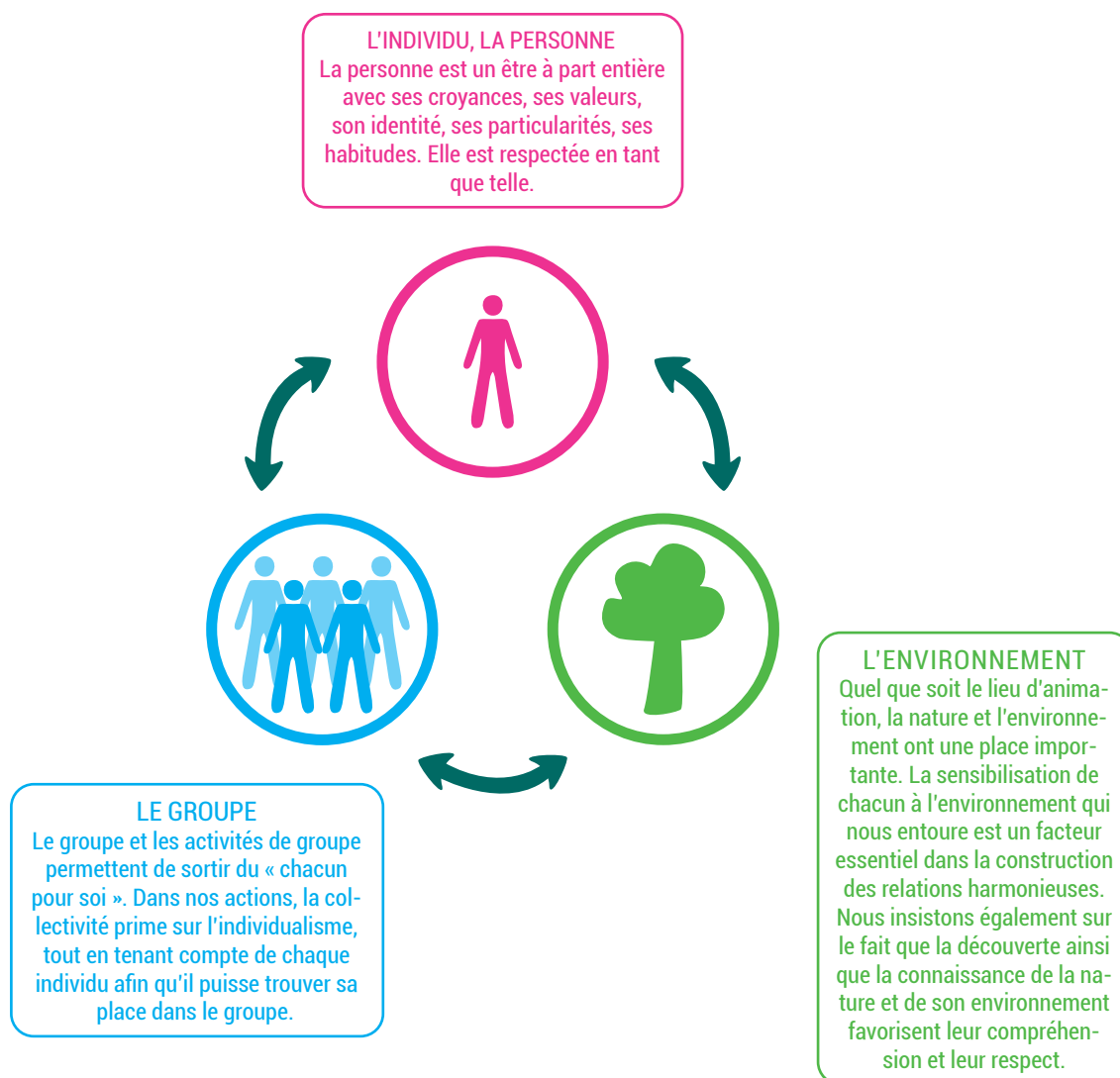
Une réaction, un avis, une question... à propos d'un article, d'un dossier ⇒ info@nature-et-loisirs.be

Nos valeurs exprimées en 8 principes

Une **valeur** est ce quelque chose de fort auquel on croit et qui donne du sens à notre façon d'être et d'agir.

Un **principe** éclaire les valeurs, donne du sens à nos actions, oriente nos comportements.

1 LE PROJET S'ARTICULE AUTOUR DU LIEN ÉTROIT ET INDISSOCIABLE ENTRE LA PERSONNE, LE GROUPE ET L'ENVIRONNEMENT.



2 LE RESPECT DE SOI, DE L'AUTRE ET DU GROUPE.

Chacun est différent et a droit au respect, dans toutes ses dimensions (relationnelles, affectives, fonctionnelles, mentales...), quels que soient son âge, son origine, ses convictions, son éducation, sa culture, son genre ou sa situation sociale. Ce principe appelle une action différenciée pour chaque personne en visant à ce quelle puisse grandir et trouver la place qui lui convient au sein du groupe et de l'environnement.

3 LE LIEN ÉTROIT ENTRE L'INDIVIDU ET LE GROUPE, ENTRE LE GROUPE ET L'INDIVIDU.

Le développement du groupe suppose et nécessite l'implication active de chacun de ses membres et de l'ensemble des membres. Le groupe compte sur l'engagement actif et responsable de chaque membre. Ceci suppose que chacun s'y implique, en fonction de ce qu'il est et de ce qu'il peut apporter, de façon à nourrir le groupe et lui permettre de fonctionner, en ce compris les services à la vie collective, au sens large, par l'entraide et la coopération.

4 LA RECONNAISSANCE DE CHAQUE INDIVIDU ET DE L'ÉVOLUTION DE CHAQUE INDIVIDU.

Chacun a droit à la reconnaissance permanente de son évolution dès qu'il s'inscrit dans un processus de respect de soi, des autres et du groupe. L'activité est la source du grandissement personnel et collectif, l'expérience personnelle est un élément fondamental dans la formation continue de la personne et du groupe.

5 LA RECONNAISSANCE DU GROUPE EN TANT QUE LIEU DE SOCIALISATION, DE RESPONSABILISATION ET D'ACQUISITION D'AUTONOMIE, DU LIBRE ARBITRE ET D'ÉMANCIPATION.

La vie communautaire (initiative du et en groupe) est la base de notre action, qui place l'être humain au centre des préoccupations dans l'organisation de la vie collective. La force du groupe, en lien avec les valeurs de fraternité, de reconnaissance et de respect, est un outil au service du développement personnel, affectif et collectif. Le groupe est le lieu pour expérimenter et acquérir le sens des responsabilités, l'autonomie, le libre arbitre (au sens de l'acte libre et choisi, suite à une réflexion), l'ouverture d'esprit, l'esprit d'initiative et le sens de la collectivité.

6 L'ENVIRONNEMENT DANS TOUS SES ASPECTS (NOTAMMENT : SOCIAL, HUMAIN, URBAIN, CULTUREL, RURAL...) FONDE NOTRE EXISTENCE.

L'environnement est un facteur clé et influent dans le développement de la personne et du groupe. L'éducation s'ancre dans l'environnement et doit viser à assurer un développement durable pour chacun et chaque groupe, au présent et dans l'avenir.

Nous insistons fortement et particulièrement sur le respect de l'environnement naturel, la nature... source de regards, d'émerveillements, d'émotions, d'actions, d'apprentissages et fondement de l'existence de l'association. L'environnement naturel est une clé essentielle de notre action. Ceci suppose d'avoir la volonté de regarder et de prendre conscience de ce qui nous entoure, et particulièrement la nature, pouvoir ressentir sa grandeur et la reconnaître, s'en imprégner pour apprendre et s'en servir pour relativiser son action et la situer comme un élément participant à un ensemble bien plus grand.

L'environnement naturel est le lieu de ressourcement dans lequel nous nous retrouvons, le plus possible en harmonie, en délaissant nos dépendances matérielles et en retrouvant un rythme de vie le plus en symbiose possible.

7 LA GLOBALITÉ DE L'ÉDUCATION DANS UN PARCOURS DE VIE.

L'activité et l'expérience personnelle sont les sources du grandissement personnel et collectif. L'activité est la source du besoin de formation, qui n'a de sens que liée aux réalités. La formation d'un individu est progressive et continue, tout au long de sa vie. L'association vise à favoriser cette formation continue, fondée sur l'éducation permanente et la co-éducation, dans le but de l'émancipation de chacun et du groupe.

8 LE DÉFI EST UN MOTEUR INDISPENSABLE POUR GRANDIR, CRÉER, INNOVER.

Être un acteur qui ose des expériences nouvelles et/ou inhabituelles est le moteur de l'évolution de chacun et du groupe, dans le souci de l'ensemble des valeurs. L'expérimentation, la recherche, l'analyse et l'évaluation sont les outils d'une audace qui aide à grandir.

Objectifs auxquels NLLP voudrait parvenir, faire parvenir et par quels moyens

Un objectif, c'est ce que l'on veut atteindre au travers de nos actes.

L'INDIVIDU

Encourager et participer à l'évolution de l'individu (reconnaissance de la personne, y compris son action au sein du groupe, remise en question, libre arbitre, réflexion sur soi et ce qui nous entoure, grandissement personnel au sein du collectif, interactions avec l'environnement...) :

- par les activités, les échanges, les actions, les formations et la générosité ;
- par l'éveil à la curiosité, l'éducation active, la prise d'initiative et de responsabilité.

Un objectif se veut **SMART** :
Spécifique,
Mesurable,
Ambitieux,
Réaliste,
Temporellement défini.



LE GROUPE

Encourager et participer à l'évolution du groupe (solidification des acquis, développement du groupe, services à rendre au groupe, responsabilité assumée et assurée dans et pour le groupe, réflexion sur le groupe - son identité - son fonctionnement - ses interactions avec l'environnement...) :

- par l'implication personnelle dans l'organisation pédagogique et fonctionnelle ;
- par l'implication personnelle dans une fonction et des rôles agis ;
- par l'enrichissement du groupe grâce aux recherches et aux apports nouveaux.

LE CLIMAT

Défendre le climat démocratique et responsable de et au sein de chaque centre (expression, prise de décision, engagement, vivre dans l'environnement avec un minimum de compréhension de celui-ci...) :

- en veillant au traitement équitable pour chaque personne et chaque structure ;
- en favorisant des actions communes tout en respectant l'identité de chaque centre ;
- en valorisant la communication entre les différents centres ;
- en proposant des formations favorisant autant le grandissement personnel que l'acquisition de compétences personnelles et collectives ;
- en suscitant l'intérêt au niveau des animateurs pour participer à la vie associative ;
- en veillant à ce que chaque personne trouve une place utile qui lui convient ;
- en veillant à assurer l'expression de chacun, mais en veillant à aboutir à des décisions partagées et communiquées pour qu'elles s'appliquent à tous et puissent être évaluées...



Un objectif est aussi **MALIN** :
Mesurable,
Atteignable,
Limité dans le temps,
Individualisé,
Négocié ensemble.

LE BIEN-ÊTRE

Veiller au bien-être de tous :

- Organiser, structurer pour que chacun s'y retrouve, aussi donner des indications claires.
- Soutenir les responsables, les coordinateurs, les animateurs et les équipes des différents Centres en termes d'organisation, support matériel, logistique... mais surtout d'appui éducatif et pédagogique.
- Intervenir en cas de constat de non-respect d'une ou de valeurs, d'un ou de principes.
- Inciter, inviter et viser à tous les niveaux (équipe, groupe, staff, Centre, Maison, association...) à prendre en compte le vécu, les émotions, les ressentis, la dimension affective de chaque individu et de chaque groupe comme autant d'éléments constitutifs du climat relationnel et comme soutien à la communication et la relation interpersonnelle.

L'ÉVOLUTION

Favoriser les évolutions personnelles et collectives en proposant :

- des pistes d'action, nouvelles ou re-réfléchies, des formations ;
- des remises en question, des réflexions que s'approprient les personnes et les groupes ;
- des actions « défis » favorisant le dépassement personnel et collectif dans le but d'un grandissement utile et respectueux.



LA NATURE

Valoriser le lien entre la personne et son environnement par :

- la mise en place d'activités environnementales ;
- la mise en place de formations favorisant la compréhension des fonctionnements environnementaux, et particulièrement de l'environnement « naturel » ;
- la mise en place de méthodes d'éducation active appropriées à la découverte et l'imprégnation dans son cadre naturel ;
- la création d'outils de connaissance, de compréhension du cadre naturel ;
- la sensibilisation et la valorisation du lien entre l'humain et la nature par une approche systémique (globale et liée) ;
- la valorisation des comportements qui permettent le lien le plus harmonieux possible entre l'humain et la nature, sans tomber dans des lieux communs (par exemple : susciter la non utilisation plutôt que le recyclage des déchets).



Schéma des structures et du fonctionnement 2025



1. L'ASSOCIATION

L'association est une Organisation de Jeunesse reconnue par la Fédération Wallonie Bruxelles (Ministère de la Communauté française) dont l'objet social s'articule autour du lien étroit et indissociable entre l'individu – le groupe – l'environnement. Ses activités sont portées par des équipes tantôt de volontaires, tantôt de salariés, tantôt de volontaires et de salariés ensemble.

L'association se compose d'une permanence centrale regroupant tous les services généraux et des Centres d'actions.

Depuis mars 2015, deux types de Centres d'actions existent :

Les Centres adhérents qui se reconnaissent dans l'ensemble du projet associatif et qui constituent les groupes historiques de l'association (les Centres Permanents « Nature » et « Loisirs », le Centre des Cadets d'Uccle et le Centre des Cadets de Strépy-Bracquegnies).

Les Centres affiliés, qui se reconnaissent dans l'essentiel des valeurs et dont le fonctionnement est proche de celui de l'association. Chaque Centre affilié l'est via une convention particulière qui définit les liens.

2. L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

L'assemblée générale est constituée par l'ensemble des membres effectifs, c'est-à-dire des personnes majeures (c'est la loi). Le décret sur les Organisations de Jeunesse et nos statuts stipulent que 2/3 doivent être âgés de moins de 35 ans. L'assemblée générale est l'organe « législatif » de l'ASBL. C'est elle qui approuve le rapport moral et les comptes écoulés, nomme les administrateurs, conçoit le budget prévisionnel et vote les orientations qui seront mises en œuvre.

Pour devenir membre effectif :

Les Chefs de mouvement, les Coordinateurs ou Responsables de projets et les Responsables des Centres affiliés communiquent à l'OA la liste des membres âgés de 18 ans et plus. L'OA envoie une communication sur ce que signifie être membre effectif et une invitation à le devenir.

Le candidat intéressé envoie une lettre de motivation à l'OA, qui analyse la demande et propose (ou non) la personne en assemblée générale qui décide. Ce courrier est adressé à la permanence ou à l'adresse courriel de la direction.

Les Chefs de mouvement, les Coordinateurs ou Responsables de projets et les Responsables des Centres affiliés assurent le rôle d'information et de relais tant vis-à-vis du membre que de l'OA.

Être membre effectif, c'est apporter sa pierre à l'édifice collectif, ce n'est pas représenter son Centre.

Membre-conseiller, issu des membres adhérents :

Ce statut est ouvert aux 16-17 ans et aux plus de 35 ans, sur base volontaire, afin qu'ils puissent prendre part aux constructions collectives et aux décisions. Légalement, ces membres n'auraient pas de droit de vote individuel, mais collectivement, leurs avis et propositions sont pris en compte sous une forme à définir.

3. L'ORGANE D'ADMINISTRATION

L'OA dirige l'association, contrôle les finances en tenant compte du décret gouvernance de 2024, gère l'administration avec une délégation à la direction, aux personnes habilitées spécifiquement et notifiées dans un rapport de l'OA, aux chefs et responsables de Centres, aux permanents et/ou aux volontaires. Chaque et toute délégation étant décrite dans un rapport de l'OA, en vue d'en assurer le périmètre et le contrôle.

Il est l'employeur : il engage et met un terme aux contrats salariés, ainsi qu'aux engagements volontaires et délègue la fonction de gestionnaire des emplois (toutes formes) aux personnes désignées par écrit à cet effet, dont la direction et le secrétariat.

2/3 des administrateurs doivent être âgés de moins de 35 ans, dans le respect du décret concernant les Organisations de Jeunesse..

4. LA MAISON

La Maison est le centre nerveux de l'association, elle porte les valeurs, les principes et les objectifs. Elle définit et garantit le projet institutionnel et éducatif de Nature et Loisirs.

La Maison :

- veille au respect des valeurs, des objectifs et des principes associatifs ;
- garantit la reconnaissance en tant qu'organisation de jeunesse ;
- garantit la recherche et l'utilisation des ressources financières ;
- aide chaque Centre à se situer dans le cadre associatif ;
- aide à comprendre le fonctionnement de chaque Centre, la complémentarité inter-centres en lien avec le projet associatif ;
- recherche et diffuse les informations utiles ;
- construit les outils de communication entre toutes les parties de l'association et vers l'extérieur, diffuse le projet associatif et lui permet d'être reconnu ;
- établit et assure les formations utiles et nécessaires au développement de ses actions, de celles des Centres et des clients ;
- contrôle la pertinence des projets pédagogiques émis par les Centres et des actions des Centres et leur adéquation avec le projet associatif.

La « culture » de la Maison s'articule autour des valeurs et des principes, du projet global, de la prise de position, des structures, de l'interpellation, des enjeux de bien-être, de l'inconfort constructif (formations).

4.1 la direction de la maison, engagée et contrôlée par l'OA

- La direction se compose d'une ou plusieurs personnes, chacune ayant un mandat clair et délimité.
- Elle assure la direction de la Maison et veille à la cohérence globale.
- Elle gère le personnel salarié et volontaire, dans les limites du mandat donné par l'OA. Elle peut, seule, engager tout volontaire utile au développement des actions et tout salarié en CDD de moins de 6 mois, après avoir vérifié la faisabilité pédagogique et financière de l'engagement.
- Elle recherche, gère, distribue et évalue les moyens mis à disposition, en lien avec l'OA.
- Elle est un des garants du projet éducatif et philosophique de l'association.
- Elle met en œuvre les orientations décidées en assemblée générale, en lien avec l'OA.
- Elle garantit l'existence des liens entre la Maison et les Centres.
- Elle est une ressource administrative et pédagogique pour les chefs et responsables de Centres et assure une fonction de coach.
- Elle analyse la stratégie d'action et prévoit la stratégie et les actions nécessaires au devenir de l'association, en lien avec l'OA.
- Elle représente ou aide à représenter l'association dans les lieux utiles pour celle-ci.

4.2. Les permanents de la Maison :

- assurent les services généraux de l'association : aspects administratifs, contacts, dossiers de reconnaissance, comptabilité...
- assurent les aspects de communication avec l'extérieur et au sein de l'association : contacts, site internet, système de mails...
- assurent les formations utiles au bon développement des activités, avec l'aide de formateurs volontaires internes ou externes à l'association.



5 LES CENTRES ADHÉRENTS

5.1. Les Centres volontaires

Les Centres volontaires sont des structures de mise en œuvre locale du projet associatif. Ils constituent des lieux de production d'actions dotés d'un projet pédagogique propre, qui s'inscrit dans le projet associatif. Par définition, chaque centre volontaire est géré par une ou des équipes de personnes qui donnent **volontairement et gratuitement** leur temps et leur énergie au service des enfants et des actions du Centre. Chaque Centre développe un projet et une dynamique qui valorisent la construction collective au sein de laquelle chaque individu trouve sa place, une place juste et adéquate.

La « culture » des Centres volontaires s'articule autour des valeurs et objectifs du projet, de l'expertise, du bien-être de chacun, de la sécurité, de l'expérimentation permanente, de la vie du groupe et de la notion de vacances.

Les décisions s'y construisent en collaboration et le plus collectivement possible.

Le projet et l'action incluent une dynamique d'essai, d'expérimentation, accompagnée d'une évaluation et des ajustements nécessaires, dans un climat de recherche, d'écoute et de construction.

Chaque Centre gère son ou ses équipes, sa programmation, ses finances propres, son matériel (dont il dresse la liste et assure le bon état), les liens avec les autres Centres et avec la Maison. Chaque Centre veille à envoyer ses animateurs en formation dans la Maison afin d'assurer l'imprégnation du projet associatif.

Chaque Centre veille à la bonne réputation et aux représentations locales utiles et nécessaires à son développement.

5.1.1 Les chefs ou responsables de Centres de volontaires :

- garantissent le projet pédagogique du Centre et son application par et pour tous, dans le respect du projet institutionnel ;
- gèrent l'équipe ou les équipes de volontaires ;
- garantissent les programmes et les actions du Centre (préparation, actions, évaluations, contacts entre toutes les parties...) ;
- garantissent l'existence des liens avec la direction et la Maison et, quand l'occasion se présente, favorisent les liens avec les autres Centres ;
- communiquent les informations nécessaires au fonctionnement global (assurances...), à l'obtention des agréments et aux subsides ;
- gèrent les finances propres au Centre et à sa viabilité ;
- portent l'image du Centre et de l'association vis-à-vis des parents et de l'extérieur.

En cas de manquement grave et avéré l'OA se doit de prendre les mesures adéquates, y compris l'arrêt de la délégation et le remplacement de la personne dans la fonction.

5.1.2 Les aînés :

- sont tous les jeunes d'un Centre qui ont plus de 16 ans et ne sont plus dans une troupe animée ;
- veillent indirectement au bien-être des enfants, en assurant des fonctions utiles, mais sans être animateur (intendance, organisation...) ;
- constituent le groupe de réflexion et d'organisation générale du Centre; pour se faire ils construisent les structures adéquates pour le développement du Centre en lien avec le projet associatif ;
- portent l'image du Centre auprès des participants plus jeunes ;
- appuient le chef de Centre et les staffs ;

En cas de manquement grave et avéré l'OA se doit de prendre les mesures adéquates, y compris l'arrêt de la délégation et le remplacement de la personne dans la fonction.

5.1.3 Les staffs et animateurs volontaires, les chefs de groupe :

- volontaires, ils sont nommés ou élus selon des critères établis au sein de chaque Centre ;
- ils animent en équipe un groupe d'enfants ou d'adolescents, en veillant à préparer, animer et évaluer leurs actions, en équipe et avec les enfants ou adolescents ;
- ils sont proches des enfants et des adolescents, motivés (dynamisme et variété), responsables (sécurité, préparation, règles, cadre) et attentifs au bien-être de chaque enfant ;
- ils sont la première approche entre l'enfant, le Centre et l'association avec une volonté de transmettre des valeurs et d'atteindre les objectifs associatifs ;

En cas de manquement grave et avéré l'OA se doit de prendre les mesures adéquates, y compris l'arrêt de la délégation et le remplacement de la personne dans la fonction.

5.1.4 Les enfants et adolescents :

viennent pour vivre de réels temps de vacances et s'amuser, dans un cadre où ils apprennent les valeurs du Centre et de l'association, à grandir et à vivre en groupe ; le tout dans un climat de bien-être.

5.2 Les Centres Permanents « Nature » et « Loisirs »

Ces Centres Permanents sont des structures de production, de recherche et de développement d'activités adressées à des publics variés, en situation de loisirs ou scolaire. Ils développent un ou des projet(s) pédagogique(s) permettant la diffusion du projet associatif au travers de méthodologies et pédagogies originales et ancrées dans le projet associatif.

Chaque projet est développé par une personne responsable qui en garantit la construction, l'originalité, le fonctionnement, l'évolution, l'évaluation ainsi que la transmission ; ce en veillant à y impliquer les personnes qui le souhaitent.

Chaque projet et chaque action incluent une dynamique d'essai, d'innovation, accompagnée d'une évaluation et des ajustements nécessaires, dans un climat professionnel de recherche, d'écoute et de construction.

Les équipes des Centres Permanents sont composées de salariés, accompagnés de volontaires, principalement issus des formations données par la Maison, qui s'inscrivent dans les différentes activités. Les volontaires ne sont pas rémunérés, mais perçoivent une indemnité qui les dédommage des frais qu'ils engagent.

Les Centres Permanents veillent à assurer l'équilibre financier de leurs actions, au présent et au futur. La volonté de rendre plus autonome nécessite du temps et des étapes assimilables.

La « culture » des Centres « Nature » et « Loisirs » s'articule autour des valeurs et objectifs de chaque projet, de l'expertise, du bien-être de chacun, de la sécurité, du confort, de la vie en groupe, de la notion d'apprendre autrement (scolaire) et de la notion de vacances.

5.2.1 La coordination et l'exercice de la responsabilité des Centres Permanents « Nature » et « Loisirs » :

- veiller à la cohérence du ou des projets pédagogiques en lien avec le projet associatif et la direction ;
- coordonner l'équipe permanente du CP (cadre contractuel de travail, horaires, missions, travail, réunions...) ;
- établir les programmes annuels d'actions (nombre, calendrier, agencement, préparation, actions, évaluations, contacts entre toutes les parties...) ;
- garantir et assurer l'existence des liens avec la direction et la Maison et, quand l'occasion se présente, favoriser les liens avec les autres Centres ;
- communiquer les documents et informations nécessaires au fonctionnement global (assurances...) , à l'obtention des agréments et aux subsides ;
- gérer les ressources allouées au CP et veiller à sa viabilité ;
- porter l'image globale du Centre et de l'association vis-à-vis des parents, des écoles et de l'extérieur.

5.2.2 Les responsables de projet des Centres Permanents « Nature » et « Loisirs » :

- prévoient les actions à mener pour développer leur pôle d'actions en cohérence avec le projet associatif ;
- assurent l'ensemble des tâches de préparation, de mise en oeuvre et d'évaluation de leurs projets et actions, sur tous les plans : projet pédagogique, budget, matériel, bâtiment, encadrement, etc ;
- gèrent le travail du ou des permanents engagés pour le développement de leur projet ;
- veillent à l'ouverture des actions aux membres des autres Centres et aux animateurs proches ;
- créent l'équipe de chaque activité et de son projet, en veillant à installer une dynamique au sein de laquelle chaque animateur et coordinateur peut s'impliquer et grandir ;
- portent l'image du Centre et de l'association vis-à-vis des parents, des écoles et de l'extérieur.



5.2.3 Les permanents animateurs et coordinateurs d'actions :

- appuient le permanent responsable de projet ;
- préparent, assurent et évaluent les actions d'animation ;
- aident au développement du projet en lien avec le projet associatif.

5.2.4 Les animateurs et coordinateurs volontaires :

- Les animateurs animent un groupe d'enfants ou d'adolescents, en veillant à préparer, animer et évaluer leurs actions, seuls et en équipe et avec les enfants ou adolescents.
- Ils sont proches des enfants et des adolescents, motivés (dynamisme et variété), responsables (sécurité, préparation, règles, cadre) et attentifs au bien-être de chaque enfant.
- Ils sont la première approche entre l'enfant, le Centre et l'association avec une volonté de transmettre des valeurs et d'atteindre les objectifs du projet.
- Les coordinateurs mettent en œuvre le projet pédagogique de chaque action, en veillant à la cohérence entre le projet, l'équipe, les activités et les enfants.
- Ils gèrent l'équipe des animateurs.

5.2.5 Les enfants et adolescents, nos partenaires :

- viennent pour vivre de réels temps de vacances ou de dépaysement et s'amuser, dans un cadre où ils apprennent les valeurs du Centre et de l'association, à grandir et à vivre en groupe ; le tout dans un climat de bien-être.



6 LES CENTRES AFFILIÉS

Les Centres affiliés sont des structures de mise en œuvre d'une action propre en cohérence avec l'essentiel du projet associatif. Ils constituent des lieux de production d'actions dotés d'une ligne de conduite et/ou d'un projet pédagogique propre, qui s'inscrit dans le projet associatif.

La « culture » des Centres affiliés s'articule autour des valeurs et objectifs du projet, de l'expertise, du bien-être de chacun, de la sécurité, de l'expérimentation permanente, de la vie du groupe et de la notion d'activités

6.1 Fonctionnement

- Chaque Centre développe un projet et une dynamique qui valorisent la construction collective au sein de laquelle chaque individu trouve sa place, une place juste et adéquate. Les décisions s'y construisent en collaboration et le plus collectivement possible.
- Le projet et l'action incluent une dynamique d'essai, d'expérimentation, accompagnée d'une évaluation et des ajustements nécessaires, dans un climat de recherche, d'écoute et de construction.
- Chaque centre gère son ou ses équipes, sa programmation, ses finances propres, son matériel (pour lequel nous recommandons de dresser la liste et assurer le bon état), les liens avec la Maison.
- Chaque Centre lié aux centres de vacances veille à envoyer ses animateurs en formation dans la Maison afin d'assurer l'imprégnation du projet associatif.
- Chaque Centre lié à une action sociale et/ou humaine veille à l'information et la formation de ses membres.
- Chaque Centre veille à la bonne réputation et aux représentations locales utiles et nécessaires à son développement.

6.2 Les responsables des Centres affiliés :

- garantissent :
 - pour les mouvements de jeunesse le projet pédagogique du Centre et son application par et pour tous, dans le respect du projet institutionnel ;
 - pour les Centres liés à une action sociale et/ou humaine une ligne de conduite.
- gèrent l'équipe ou les équipes de volontaires ;
- garantissent les programmes et les actions du Centre (préparation, actions, évaluations ; contacts entre toutes les parties...) ;
- assurent l'existence des liens avec la Maison ;
- communiquent les informations nécessaires au fonctionnement global (assurances...), à l'obtention des agréments et aux subsides ;
- gèrent les finances propres au Centre et à sa viabilité ;
- portent l'image du Centre et, si l'occasion se présente, de l'association vis-à-vis des parents et de l'extérieur.

6.3 Les volontaires, les équipes volontaires

- Ils sont recrutés par les Centres eux-mêmes, selon des critères propres.
- Les équipes sont nommées par le Centre affilié.
- Les volontaires agissent de façon responsable et respectueuse.
- Ils sont la première approche entre l'enfant, le Centre et l'association, avec une volonté de transmettre des valeurs et d'atteindre des objectifs cohérents pour le Centre et l'association.

6.4 Les enfants et les adolescents

- Ils viennent pour vivre de réels moments d'animation et de bonheur, dans un cadre où ils apprennent des valeurs, à grandir et à vivre en groupe ; le tout dans un climat de bien-être.



ORGANE D'ADMINISTRATION

Nicolas Stercq, président et trésorier
Julie Duhoux, secrétaire
Aline Bouvart, administratrice
Pierre Kayenbergh, administrateur
Olivier Garrigon, administrateur
Sylvain Scoriels, administrateur

LES CENTRES

Cadets d'Uccle

chefs de Centre : Tom Termonia, Saïmiri et
Basile De Leeuw, Maca

Benjamines de Nivelles

grandes cheffes de Centre : Louise Derideau,
Douroucouli et Megan Taymans, Saïmiri

Europe et Scoutisme ASBL

groupe des Tilleuls, Cérourx
groupe des Harfangs, Havré
groupe des Hermine, Gottignies
chefs de Centre : Tiffany Barremaecker,
Fanaloka, commissaire générale et Pierre
Junior, Wombat, président

Femme de Vie

responsable de Centre : Julie Duhoux

